

# reference

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le dateCreation

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le dateCreation

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

titreLong

EnumeroE



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 22 octobre 2018  
(OR. en)**

**12676/18**

**RECH 400  
ATO 66**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres du comité scientifique et technique

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres du comité scientifique et technique**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 134, paragraphe 2,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 134, paragraphe 2, du traité, tel qu'il a été modifié par l'article 11 de l'acte d'adhésion de la Croatie, prévoit que les membres du comité scientifique et technique (ci-après dénommé "comité") sont nommés à titre personnel par le Conseil pour une durée de cinq ans.
- (2) Par sa décision 2013/412/Euratom<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres du comité pour la période allant du 25 juillet 2013 au 24 juillet 2018. Le mandat des membres du comité étant arrivé à terme, il convient de nommer de nouveaux membres.
- (3) Afin de mettre pleinement à profit le large éventail de compétences requises pour accomplir ses tâches, le comité peut, sous réserve de son règlement intérieur, inviter des suppléants à participer à ses réunions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision 2013/412/Euratom du Conseil du 22 juillet 2013 relative au renouvellement des membres du comité scientifique et technique et abrogeant la décision du 13 novembre 2012 portant nomination des membres du comité scientifique et technique d'Euratom (JO L 205 du 1.8.2013, p. 11).

*Article premier*

Les personnes suivantes sont nommées membres du comité scientifique et technique pour la période allant du ... [jour de l'adoption de la décision] 2018 au ... [jour de l'adoption de la décision + 5 ans]:

BENOVA Evgenia

BOURGUIGNON Michel

BRISCOE Frank

D'HAESELEER William

DIACONU Daniela

DRAKE James Robert

GADÓ János

HIDALGO VERA Carlos

HIZANIDIS Kyriakos

KINNUNEN Petri

KIRM Marco

KLOOSTERMAN Jan Leen

LIEBERT Wolfgang

LINIERS-VÁZQUEZ Macarena

LYNOV Jens-Peter

MARBACH Gabriel

MARQUES GONÇALVES José Joaquim

MITCHELL Peter

MULL Thomas

MURRAY Martin

NAVIGLIO Antonio

PARDOEN Thomas

PATRIK Milan

PAVLO Pavol

PIZZUTO Aldo

PROUST Éric

RAYMENT Fiona

SAKKAS Demetrios

SMODIŠ Borut

STOLL Uwe

SUNN PEDERSEN Thomas

TADIĆ Tonči

TOMA Alexandru

URSU Ioan

UŠPURAS Eugenijus

VARANDAS ABREU FONSECA Carlos António

VEIS Pavel

WROCHNA Grzegorz

ZAGÓRSKI Roman

ZANINO Roberto

ZEYEN Roland

ZOLETNIK Sándor.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---